

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 19 (1874)
Heft: 17

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

principales, par exemple le minimum convenable de la durée des cours d'instruction pour les différentes armes, la position des chefs de troupes à l'égard de la direction et de l'inspection de leurs corps respectifs en temps de paix et de leurs rapports avec les autorités cantonales et fédérales ; la position du commandant en chef en temps critique ; les prestations des bourgeois, des communes, des cantons, etc., etc.

Les travaux des sections s'occupant davantage des détails pourront être joints comme compléments.

Nous devons encore mentionner ici qu'une initiative particulière de sections cantonales ou de sociétés locales d'officiers nous paraîtrait fort regrettable et pourrait difficilement exercer une bonne influence sur les autorités.

Recevez, chers frères d'armes, notre salut cordial.

*Le président du comité central,
EGLOFF, colonel fédéral.*

*Pour l'archiviste.
STÆHELIN, caissier.*

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Fribourg. — M. le pasteur Ochsenbein, à Fribourg, chargé par le comité de la fête commémorative de la bataille de Morat de publier une notice qui renferme le plus complètement possible les documents relatifs à cet événement historique, fait un appel à toutes les personnes qui auraient en possession des documents concernant les guerres de Bourgogne de bien vouloir les lui communiquer.

— Les promotions et nominations suivantes ont été faites dans le corps d'officiers du canton de Fribourg, depuis le mois de mai à ce jour :

12 mai. — Artillerie : M. Pache, P.-F., à Promasens, nommé 2^d sous-lieutenant. — Infanterie : Broye, Edouard, à Fribourg, 2^d sous-lieutenant, promu 1^{er} sous-lieutenant quartier-maître ; — Chassot, Alfred, à Estavayer, nommé 2^d sous-lieutenant quartier-maître.

13 juin. Küffer, Jean, à Morat, nommé 2^d sous-lieutenant.

27 juin Reynold, Fernand, à Fribourg, nommé 2^d sous-lieutenant ; — Vissaula, Chs-Oscar, à Morat, nommé 2^d sous-lieutenant ; — Chappaley, Charles, à Charmey, nommé 2^d sous-lieutenant ; — Coquoz, Florentin, à Lifferens, nommé 2^d sous-lieutenant.

Genève. — M. le colonel fédéral Grand, inspecteur du XIII^e arrondissement militaire, dont le canton de Genève fait partie avec le Valais, étant malheureusement indisposé en ce moment, a dû se faire remplacer pour l'inspection de nos recrues d'infanterie par M. le colonel fédéral Chuard, de Corcelles, inspecteur du VI^e arrondissement (Neuchâtel et Fribourg).

M. le colonel Chuard est arrivé le 28 août à Genève par le train de 7 h. 50 m. et s'est rendu directement au camp du Plan-les-Ouates, où il a commencé, dès 9 heures, à procéder à son inspection.

M. le président du Département militaire Vautier et son suppléant, M. le conseiller d'Etat Chauvet, présents.

Le bataillon de recrues, si les circonstances le permettent, quittera probablement le camp pour entrer en ville dès samedi dans l'après-midi ou dans la soirée, au lieu de n'être licencié, comme cela a lieu ordinairement, que le dimanche dans la matinée.

D'après les renseignements que nous avons reçus à ce sujet, le bataillon partira du camp à 3 heures et demie de l'après-midi ; il sera inspecté par le Département militaire dans la plaine de Plainpalais, à 4 heures et demie ; il défilera devant le Conseil d'Etat vers 5 heures et se rendra par le Bourg-de-Four et les Rues-Basses à la caserne de Neuve, où il sera licencié. (*Journal de Genève* du 29 août.)

— Le 29 août, M. le colonel fédéral Chuard a terminé au camp du Plan les-Ouates l'inspection fédérale du bataillon de recrues. Il a été ensuite procédé à la remise, entre les mains des employés de l'Arsenal, du matériel de campement, etc., et vers 3 heures et demie, conformément à l'ordre donné la veille, le bataillon s'est mis en route pour Genève. Il est arrivé à 4 heures et demie dans la plaine de Plainpalais, où il a pris position en ordre de parade, le front du côté du chemin du Mail, et a été passé en revue par M. le président du Département militaire Vautier, accompagné de M. le conseiller d'Etat Chauvet, de M. l'inspecteur des milices Ritzhel et de quelques officiers ; ensuite le bataillon a défilé par pelotons

et est rentré en ville ; il a monté la rampe de la Treille pour défilé de nouveau à l'Hôtel-de-Ville devant le Conseil d'Etat, puis il s'est rendu par le Bourg-de-Four, la rue Verdaine et les Rues-Basses à la caserne de Neuve, où il a été licencié après cinq semaines de service qui avaient notablement bronzé les figures de ces jeunes soldats et de leurs officiers.

L'aspect du bataillon ne laissait rien à désirer au point de vue de l'ordre, de la tenue et de la régularité de la marche. (*Journal de Genève* du 30 août)

— Le Conseil d'Etat a promu au grade de lieutenant dans l'état major cantonal M. le sous-lieutenant Moilliet, sous-instructeur fédéral de cavalerie.

Vaud. — Un arrêté du Conseil d'Etat, du 26 courant, ordonne les tirs au contingent pour 1874, pour les bataillons d'élite nos 26, 45, 46 et 70, qui seront exercés au tir à balle pendant un jour et par réunions de contingents.

Des primes de 10 à 50 cartouches seront délivrées aux tireurs qui auront mis de 13 à 20 coups en cible.

Ces tirs devront être terminés au 11 octobre 1874.

— Une compagnie du 26^e, chasseurs de gauche, capitaine Campart, est levée aujourd'hui, 1^{er} septembre, pour service de garde contre la péripneumonie gangreneuse. Elle est dirigée sur le Jura.

IL VIENT DE PARAITRE

chez

TANERA, éditeur à Paris ; **GEORG**, éditeur à Genève et Bâle ; **PACHE**, imprimeur à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse et de l'étranger :

RELATION HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE LA

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

EN 1870-1871

PAR

FERDINAND LECOMTE,
colonel fédéral suisse.

TOME TROISIÈME

Un volume grand in-8°, avec 4 cartes. — Prix 10 francs.

Ce volume comprend les sièges de Strasbourg et de Metz, celui de Paris et les opérations sur la Loire jusqu'à la fin de l'année 1870, avec une carte du siège de Strasbourg, une du blocus de Paris, une de la région entre Paris et la Loire, une de la bataille de Coulmiers et d'Orléans. Ce tome sera suivi d'un quatrième et dernier qui paraîtra dans quelques mois.

A V I S .

J'ai l'honneur d'informer Messieurs les officiers suisses que j'ai déposé chez M. Durussel, armurier de l'Etat, à Lausanne, à la Barre, des échantillons de revolvers à six coups pour cartouches d'ordonnance. Ils pourront, après examen, en commander par souscription, et leurs ordres seront exécutés ponctuellement.

Liège, juin 1874.

Auguste FRANCOTTE.

Un modèle nikélisé, exempt de rouille moyennant un chiffon doux ou une peau de daim passés dessus ; prix : 60 fr.

Un modèle fer trempé : 53 fr., prix du modèle fédéral.

Ces armes ont une pénétration telle qu'à 500 pieds la balle, après avoir traversé un pouce de bois de sapin, s'aplatit sur la molasse de près de 7 lignes.

Le travail est de première qualité.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral ; VAN MUYDEN, capitaine fédéral d'artillerie ; CURCHOD, capitaine d'artillerie. — Pour les abonnements à l'étranger, s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.